



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, Nous, *Emmanuelle LAMARQUE*, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- Admission en non-valeur de titres irrécouvrables ;
- Plan de financement des travaux de l'église Saint-Jean-Baptiste 2025 ;
- Information au conseil : virement de crédit ;
- Approbation des modifications apportées au nouveau PLU ;
- Approbation du PLU ;
- Fermeture d'un poste d'adjoint technique ;
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ere classe ;
- Création d'un poste de technicien territorial ;
- Questions diverses.



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Suffrages exprimés
23	17	22
Date de convocation : 19 septembre 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Emmanuelle LAMARQUE, Maire**.

Présents : Mesdames BELHADJ, CUYPERS, DOUDOUH, FREZZA, LAMARQUE, PAN, PEREIRA, PIEREN, THIMOTÉE-HUBERT,
Messieurs BOSSUT, GAILLET, GÉRARDIN, GILLOUARD, HUCHER, MÉDICI, RÉTHORÉ, RHALIMI,

Pouvoirs : Mme BÉDÉE à Mme CUYPERS, M. BRIGANT à M. GAILLET, M. DUVIVIER à Mme LAMARQUE, M. EZZAGHARI à Mme PIEREN, Mme SEGUIN à M. MÉDICI,

Absent excusé : Monsieur SCOUARNEC,

Secrétaire de Séance : M. MÉDICI Guy.

N° / 2024_33 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRÉCOUVRABLES

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
VU l'instruction budgétaire M57,

VU le budget communal,

VU la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public correspondant à la liste n° 6853520331,

CONSIDÉRANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1er : D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables de la liste n° 6853520331 pour un montant de 541,61 euros, et indique que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif d'Amiens. La saisine peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Madame le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

N° / 2024_34 : PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE

Dans le cadre du marché public notifié en 2023, le cabinet NASCA a été retenu pour accompagner la commune sur son programme pluriannuel de travaux de fond de l'église. Coût total prévisionnel de l'ensemble des phases de restauration : un peu plus de 9 millions d'euros TTC – phasage envisagé sur environ 10 ans

La phase de dépenses de travaux prévue en 2025 compte les montants suivants :

- Analyse des sols – entreprise FONDASOL 22 120€ HT
- Remise en état des sols après fouilles – entreprise JMB 7 010€ HT
- Accompagnement MOE analyse des sols – cabinet NASCA 2 500€ HT
- Accompagnement MOE – PHASE MS01 – Cabinet NASCA 271 875€ HT

Soit au total 303 505 € HT / 364 206 € TTC

La commune dépose donc auprès des financeurs la demande de financement suivant budget prévisionnel suivant :

Travaux de sondages géotechniques + remise en état + accompagnement MOE
PHASE MS01 - Marché de maîtrise d'œuvre phase conception (APS + APD + DAT + PRO + DCE + ACT)

COÛT PRÉVISIONNEL - année 2025 303 505.00 € HT

AIDES PUBLIQUES	DRAC	50%	137 187.00 €
	CDO	34%	103 192.00 €
	Région HDF	10%	30 350.00 €
FONDS PROPRES	COMMUNE	8%	32 776.00 €
	COMMUNE	TVA	60 701.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessus présenté à l'unanimité des membres présents.

N° / 2024_35 : INFORMATION AU CONSEIL – VIREMENT DE CRÉDIT

VU LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 ;

VU le compte rendu de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

VU la délibération n°2024_14 du 9 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire est habilité en vertu des dispositions de la nomenclature M57 à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,5% de fongibilité du budget municipal voté pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'elle doit présenter dans le cadre de l'exercice de cette prérogative le détail de ce virement de crédits, présenté ci-dessous ;

VIREMENT DE CREDIT

Opération "tete de leds village"	BP 2024	195 940,00 €
Projet modifié suite CM 4-07-2024		164 767,00 €
		31 173,00 €
	Réserve inscrite/équilibre	37 609,89 €
Disponibilité opération ECLAIRAGE PUBLIC		68 782,89 €
Opération 106 - ECLAIRAGE PUBLIC	- 32 000,00 €	
Opération 115 - SERVICE TECHNIQUE	28 600,00 €	Acquisition desherbeur electrique
Opération 126 - PLU	3 400,00 €	Honoraires commissaire enqueteur

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, acte cette présentation.

N° / 2024_36 : RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLU RÉVISÉ AVANT SON APPROBATION

Madame le Maire,

- **RAPPELLE** au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme a été révisé ;
- **PRÉCISE** qu'il convient maintenant de mettre en œuvre la procédure d'approbation, mais que préalablement à son approbation il y a lieu d'apporter quelques rectifications suites à la consultation des personnes publiques et à l'enquête publique.
- **PRÉSENTE** les propositions de modifications.

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants et L.153-8 et suivants (articles L123-1 et suivants jusque fin décembre 2015), L.153-31 à L.153-33, R.151-1 et suivants et R.153-1 et suivants (R 123-1 et suivants jusque fin décembre 2015) ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Vexin-Thelle approuvé en date du 16/12/2014, avec lequel le PLU doit être compatible ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2015 prescrivant la révision d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et fixant les modalités de la concertation à engager avec la population ;

VU les conclusions du débat tenu au sein du Conseil Municipal le 22 février 2018, et le débat complémentaire tenu au sein du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2023, sur le PADD ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2023 tirant le bilan de la concertation réalisée ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2023 arrêtant le projet de PLU révisé ;

VU les avis émis par les personnes publiques et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) sur le projet de PLU révisé ;

VU l'arrêté municipal n°2024-56 en date du 19 avril 2024 mettant le projet de révision du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du lundi 13 mai 2024 au vendredi 14 juin 2024 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 9 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT que les résultats de ladite enquête publique et l'avis des personnes publiques consultées nécessitent quelques modifications du projet qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du dossier soumis à l'enquête publique

CONSIDÉRANT que les modifications proposées ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal après avoir délibéré à 18 voix pour, et 4 abstentions (René GAILLET, Elsa FREZZA, Ismahan DOUDOUH, Dominique BRIGANT) :

DÉCIDE D'APPORTER certaines modifications demandées :

- Par les personnes publiques,
- Au cours de l'enquête publique qui sont *reportées au tableau annexe joint* en vue de l'approbation du plan local d'urbanisme révisé.

N° / 2024_37 : APPROBATION DU PLU

Madame le Maire,

RAPPELLE au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme a été révisé ;

PRÉCISE qu'il convient maintenant de mettre en œuvre la procédure d'approbation, que préalablement à son approbation quelques modifications suites à la consultation des personnes publiques et à l'enquête publique ont été apportées par délibération du conseil municipal de ce jour.

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants et L.153-8 et suivants (articles L123-1 et suivants jusque fin décembre 2015), L.153-31 à L.153-33, R.151-1 et suivants et R.153-1 et suivants (R 123-1 et suivants jusque fin décembre 2015) ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Vexin-Thelle approuvé en date du 16/12/2014, avec lequel le PLU doit être compatible ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2015 prescrivant la révision d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et fixant les modalités de la concertation à engager avec la population ;

VU les conclusions du débat tenu au sein du Conseil Municipal le 22 février 2018, et le débat complémentaire tenu au sein du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2023, sur le PADD ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2023 tirant le bilan de la concertation réalisée ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2023 arrêtant le projet de PLU révisé ;

VU les avis émis par les personnes publiques et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) sur le projet de PLU révisé ;

VU l'arrêté municipal n°2024-56 en date du 19 avril 2024 mettant le projet de révision du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du lundi 13 mai 2024 au vendredi 14 juin 2024 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 9 juillet 2024 ;

VU la délibération de ce jour apportant quelques modifications mineures au document PLU suite à la consultation des personnes publiques, de la MRAE, et suite à l'enquête publique ;

CONSIDÉRANT que le PLU révisé tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme (article L123-10 jusque fin décembre 2015) ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal après avoir délibéré à 18 voix pour, et 4 abstentions (René GAILLET, Elsa FREZZA, Ismahan DOUDOUH, Dominique BRIGANT) décide :

- **D'APPROUVER** le PLU révisé tel qu'il est annexé à la présente délibération et
 - *D'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire*
 - *De soumettre les clôtures à déclaration préalable*
 - *De soumettre les travaux de ravalement de façades à déclaration préalable*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une publication sur le Géoportail de l'urbanisme et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

Le PLU révisé ainsi approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération du conseil municipal deviendra exécutoire :

- Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du plan local d'urbanisme, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- Et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

N° / 2024_38 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique territoriale ;

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la vacance du poste d'agent technique et du recrutement complémentaire à un autre grade d'un agent titulaire en remplacement du poste vacant, il convient de supprimer l'emploi permanent à temps complet d'agent technique au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1

La suppression, à compter du 26 septembre 2024, d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique au grade d'adjoint technique.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

N° / 2024_39 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la vacance du poste d'un agent technique, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **LA CRÉATION** d'un emploi d'agent technique principal 1^{ère} classe à temps complet pour exercer les missions d'agent technique polyvalent.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'agent technique principal 1^{ère} classe.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

N° / 2024_40 : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la nécessité de doter le service technique d'un chef de service, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **LA CRÉATION** d'un emploi de technicien territorial à temps complet pour exercer les missions de responsable du service technique de la ville de Chaumont-en-Vexin.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, au grade de technicien.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2020_22 du 25/05/2020,

- **CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Mme Le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :
- ✓ Acceptation des devis du 5 juillet au 26 septembre 2024 :

Compte	Fournisseur	Opération/ Service	Objet	Montant TTC
6156	SAGA LAB	Mairie	Contrôle équipement sportifs communaux	516,00 €
6067	PICHON	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (Mme PENY/BIGOT/SCARLAKEN)	668,03 €
6064	LYRECO	Mairie	Fournitures administratives	906,91 €
2157	EV AGRI	Service Technique	Acquisition Désherbeur électrique	28 567,19 €
2131	ALPES CONTROLES	Cantine	Mission suivi évolution fissure façade Cantine	4 080,00 €
6067	ALDA MAJUSCULE	ECM	Achat fournitures scolaires ECM (Mme BOUTILLIER)	579,22 €
6067	ALDA MAJUSCULE	ECM	Achat fournitures scolaires ECM (Mme BAPTISTA)	962,32 €
60636	ABILIS LOGISTIQUE	PM	Vêtements de travail Police municipale	1 079,92 €
60633	ANIMO CONCEPT	Voirie	Sachets liasse + Rouleaux (déjections canines)	1 462,80 €
60633	RE AKTIV	Voirie	Enrobé réactif à l'eau	788,58 €
615221	BEAUFILS	Ecoles	Réalisation arrivée d'eau froide raccordement WC passant (ECP - Bat 2)	1 200,00 €
615221	CEDEO	Ecoles	Pack WC + matériels de raccordement (WC passant ECP - Bat 2)	1 004,06 €
6067	PICHON	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (CE2)	777,88 €
6067	PICHON	ECP	Achat fournitures scolaires ECP (Mme GUILBERT)	577,43 €
2157	EV AGRI	Service Technique	Achat débroussailleuse thermique	923,12 €
61551	DANTAN	Service Technique	Pièces détachées Gyrobroyeur ST	794,58 €
615221	LM MIROITERIE	Ecoles	Fourniture et pose fermes portes (glissères) ECM	876,00 €

2184	COLLECTIVITES EQUIPEMENTS	Mairie	Acquisition armoire anti-feu (bureau CNI/Passeports)	2 635,00 €
2131	MERELEC	Ecoles	Installation sonnettes ECP Bat 1 - 2 et 3	5 281,27 €
60633	HENAULT JEAN PHILIPPE	Voirie	Fleurs automne 2024	734,25 €
60631	LABORATOIRES SACI	Service Technique	Produits entretien pour matériels espaces verts	2 010,48 €
60633	LABORATOIRES SACI	Service Technique	Peintures routières (à l'eau)	1 125,00 €
60631	ADELYA	Cantine	Produits entretien Cantine / Juillet	1 799,95 €
60631	ADELYA	Mairie	Produits entretien Mairie / Juillet	1 219,50 €
60633	QUADRIA	3ème âge	Sacs déchets verts (aînés)	1 470,00 €
60633	VIRAGES	Voirie	Peintures routières blanche + Ruban masquage	2 465,04 €
615231	AXE TP	Voirie	Réparation affaissement chaussée - Avenue de la Gare (face n°2)	7 512,97 €
61551	GARAGE BOSSUT	Service Technique	Intervention mécanique Renault Master GB 350 JB (démarrreur)	513,60 €
615231	AXE TP	Voirie	Evacuation terrassement complémentaires (suite devis DE2022526) - Avenue de la gare	6 124,16 €
61551	GARAGE BOSSUT	Police Municipale	Intervention mécanique Renault Kangoo BG 595 KX (transmission AVD et étrier ARD)	855,98 €
61521	GALMEL PAYSAGES	Voirie	Démontage et abattage arbres cassés RD 583 (tempête du 31/07/2024)	2 564,24 €
60636	HABIMAT	Mairie	Habillement agents points écoles (sécurité)	704,59 €
618	LNE	Police Municipale	Vérification cinémomètres (radar)	627,60 €
60632	DECATHLON PRO	Cantine	Commande jeux de cantine	747,70 €
60632	HENRI JULIEN	Cantine	Commande matériels cantine	693,56 €
6156	ADICO	Mairie	Mise en place parapheure Multidoc	1 308,00 €
60632	GUILLEBERT	Service Technique	Matériels et outillages divers (entretien)	1 956,91 €

61521	SERVOISE	Cimetière	Fourniture et plantation végétaux (Cimetière)	2 646,00 €
2131	ANARISC	Mairie	Etude (analyse risque accessibilité et sécurité) ancien petit théâtre et villa Streiff	1 080,00 €
615232	STPEE	Eclairage Public	Fourniture et pose armoire foraine (parking de la Chapelle - place de la Foulerie)	4 741,30 €
615232	STPEE	Eclairage Public	Fourniture et pose prise alimentation (illuminations noel - giratoire Bras d'Or)	852,48 €
2131	EBENISTERIE TOIGO	Eglise	Démontage et remontage structure bois dédié à la Vierge (restauration autel)	4 100,00 €
623	PICARDIE MEDIAS PUBLICITE	Cantine	Parution AAPALCT (fourniture de repas - cantine)	597,40 €
623	OXYBOL	Mairie	Chronométrage Trail Foulerie (13/10/2024)	1 718,16 €
623	LGE	Mairie	Flocage tee-shirt Trail Foulerie (13/10/2024)	2 037,60 €
60631	ADELYA	Mairie	Produit d'entretien mairie (septembre)	2 168,44 €
6218	MDN	ECP	Remplacement agent SIME ménage ECP	672,00 €
6064	DACTYL BUREAU	Mairie	Fournitures administratives	573,29 €
615221	BOULAIS Alain	Eglise	Contrat entretien Orgue Eglise	936,00 €
2183	FACTORIA	Mairie	Achat refonte infrastructure serveur informatique	20 431,71 €
60636	PROTECHNIQUE	Service Technique	Vêtements travail (parka - chaussures)	1 546,06 €
2184	SALENTEY	Mairie	Acquisition Gobos (manifestations communales - Octobre rose / Joyeuses Fêtes / Blason mairie)	513,17 €

✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 5 juillet au 26 septembre 2024 :

Date	Nom	Adresse	Exercice droit préemption
09/07	GINIBRE	LE CHATEAU -AH 70	NON
05/08	VILLAIN	24 RUE PIERRE BUDIN	NON

07/08	SAINTE-MARTHE	2 RUELLLE DU MOULINET	NON
28/08	DEVYLLDER	30BIS RUE DE L'HOTEL DE VILLE	NON
11/09	SCI TBF	22 RUE PAUL JOURNEE	NON
16/09	PREVOST	34 CLOS DE LA VIGNE	NON
18/09	CONSORT LASNEL	25 RUE DE LA REPUBLIQUE	NON
18/09	AFFRE	1 ALLEE DES BOIS CRIAUX	NON

✓ Concession dans le cimetière communal du 5 juillet au 26 septembre 2024 :

Date	Nom	Durée	Prix	Emplacement
28/06/2024	LOMBARDO Jean-Pierre	30 ans	300 €	Clos 2, Division 2, Tombe 182

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 21 h 30

